



OBJECTIF :

OFFRIR AUX ATHLÈTES LES MEILLEURES CONDITIONS DE RÉUSSITE POSSIBLES EN VUE D'OBTENIR DES MÉDAILLES AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2012 ET AU-DELÀ, EN AGISSANT DE MANIÈRE EFFICACE, TOUT EN RESPECTANT UN BUDGET BIEN DÉFINI.

Objectif des services de l'ÉAP :

Travailler de façon holistique et pour toutes les disciplines, afin de compenser les écarts de performance mesurés entre les athlètes ciblés. Les services offerts sont axés sur la performance et ils doivent être bien définis, en fonction de repères pertinents.

Les services sont offerts aux athlètes de l'équipe nationale de niveau 1, en fonction du profil individuel de l'athlète, lequel aura été complété par celui-ci, par son entraîneur personnel (s'il en a un) et par l'entraîneur de l'équipe nationale de sa discipline, profil qui sera ensuite validé par la coordonnatrice de l'ÉAP. Les besoins urgents seront traités en priorité, et tous les services auront pour objectif l'amélioration de la santé et de la performance de l'athlète. C'est l'entraîneur de l'équipe nationale qui devra faire la demande pour les athlètes de niveau 2 et 3, et les services demandés seront offerts à l'équipe dans un but pédagogique; néanmoins, certaines exceptions s'appliquent.

Pour toute demande urgente, un athlète de l'équipe nationale peut, en tout temps, communiquer avec la coordonnatrice de l'ÉAP, indépendamment de son niveau sur l'équipe nationale ou du fait que son profil ait été complété ou non.

Afin de répondre au mieux aux besoins des athlètes, l'ACC offrira son soutien aux fournisseurs de services et s'assurera qu'un excellent service de qualité leur soit prodigué.

Ordre d'affectation des services :

L'affectation des services se fera lorsque les fonds seront disponibles, dans l'ordre indiqué ci-dessous :

1. Athlètes figurant dans la liste de l'équipe nationale de niveau 1 et qui visent une médaille aux Jeux olympiques ou paralympiques de Londres 2012.
2. Athlètes de l'équipe nationale de niveau 1 qui contribuent à obtenir une médaille aux Jeux olympiques de Londres 2012.
3. Athlètes (de niveau 2, 3, ou qui viennent d'être identifiés sur l'équipe nationale) qui courent au niveau 1, mais qui n'ont pas encore été ajoutés sur la nouvelle liste de l'équipe nationale (mise à jour annuelle).

Une fois les services en place pour les athlètes de niveau 1, une allocation de fonds supplémentaire sera faite pour améliorer les performances de haut niveau, dans l'ordre de priorité suivant :

4. Athlètes de niveau 2 ayant le potentiel de participer aux Jeux de Londres 2012 et visant une médaille aux Jeux olympiques ou paralympiques de 2016.
5. Athlètes de niveau 2.

6. Athlètes de niveau 3.